

Rapport d'avancement sur le dossier CERSEC de la Coopérative THYSC destiné à l'OFFT

(pour l'information des membres de la Coopérative THYSC et de l'Association Crocodile 21)

Rappel des faits : En juin 2024, l'association Crocodile 21 a validé la mise en place d'une seconde structure juridique (sous la forme d'une coopérative), laquelle serait chargée de la gestion et l'exploitation des « Trains Historiques entre Yverdon et Sainte-Croix » (THYSC en abrégé, terme qui sera utilisé dans la suite de ce document).

Le présent rapport présente succinctement **l'évolution du dossier entre juin 2024 et mi-mai 2025**.

I) **Création de la Coopérative THYSC et tâches en voie d'achèvement**

Les tâches liées à ce point sont en voie d'achèvement/sont terminées.

1.1 **Statuts de la Coopérative THYSC**

Les statuts sont désormais en force depuis le 21.12.2024. La coopérative est inscrite au Registre du Commerce de l'Etat de Vaud depuis février 2025. Elle dispose désormais d'un compte en banque, ce qui lui permet d'encaisser et dépenser, pour agir en tant que personne morale reconnue.

1.2 **Conseil d'administration de la Coopérative THYSC**

Lors de l'AG du 31 mai 2025, les responsabilités stratégiques du CA ont été réparties comme suit :

Présidence :	Julien CACHEMAILLE
Secrétariat & Administration :	Jason KORF & Julien CACHEMAILLE (<i>ad interim</i>)
Finances :	Jason KORF
Matériel roulant & Aménagements :	Raymond SAVARY
Représentant de TRAVYS SA :	Serge PACHE (<i>siege de droit selon statuts</i>)
Relations avec OFT :	Julien CACHEMAILLE (<i>ad interim</i>)
Production :	<i>vacant (pas encore indispensable à court terme)</i>

1.3 **Levée des fonds pour le Capital social de la Coopérative THYSC, ainsi que pour les travaux**

Le comité de CROCODILE 21 a lancé un premier appel de fonds à fin 2024 auprès des membres de l'association. Au début de 2025, la **Coopérative dispose déjà d'un capital-social de l'ordre de CHF. 13'000.-**. Le Conseil d'administration de THYSC veut poursuivre l'accroissement de son capital social au moins pendant les années 2025 et 2026. L'ambition est de **disposer d'un capital social d'au moins CHF 50'000.- dans le courant de 2025**.

Le capital social devrait en outre être complété par d'autres **recherches de fonds, pour mettre en œuvre les premiers travaux de réhabilitation** prévus pour le matériel roulant (qui sera (nous l'espérons) la propriété de THYSC). A cet effet, Le Conseil d'Administration de THYSC, épaulé par l'Association CROCODILE 21 va adresser des demandes de soutien à diverses instances comme les communes voisines du tracé de la ligne, l'Etat de Vaud, ainsi que diverses associations régionales ou supraregionales, des entités soutenant ce type de projet (Loterie romande, etc.), « Grands » sponsors occasionnels comme Migros, Banque Raiffeisen, etc.

1.4 **Disposer d'une assurance Responsabilité civile**

L'association Crocodile 21 a rejoint l'association faîtière (HECH - <https://www.hech.ch/fr>). La Coopérative THYSC l'a également rejointe le 17 mai 2025. Cette faîtière propose une RC « collective » répondant aux exigences légales fédérales. Notre coopérative va donc reprendre l'assurance RC contractée par notre partenaire Crocodile 21, THYSC aura ainsi la couverture RC exigée par la loi.

I.5 Disposer de moyens de promotion propres à la Coopérative THYSC

Le président J. Cachemaille distribue le **nouveau Flyer A5/3 feuillets** qui permet d'assurer la promotion de notre Coopérative THYSC.

Le nouveau site Internet www.thysc.ch est en ligne depuis fin mai 205. Il s'agit d'une version qui sera rapidement actualisée, en fonction des retours que nous ferons nos membres. Les remarques et suggestions sont à adresser par mail à webmaster@thysc.ch et info@thysc.ch.

II) Remise en état et exploitation du matériel roulant THYSC

II.1 La locomotive Ge 4/4 N° 21

La Croco 21 doit être remise en état de fonctionner/rouler, pour satisfaire aux exigences légales. Le programme de remise en service du tachygraphe « récupéré » auprès du MOB, devra se réaliser entre mars et septembre 2025, pour un investissement estimé de CHF 15'000.-. Un contrôle général de l'état de la Ge 4/4 21 sera mené en même temps.

Une fois la remise en service opérationnel de la Ge 4/4 21 assurée, la formation de deux pilotes de locomotives sera entrepris aux frais de la coopérative THYSC.

II.2 Le matériel roulant à associer au train historique

Du matériel ancien de l'YStC a été identifié. Il s'agit d'une ancienne voiture-buffet (« La Traverse »), actuellement stockée en France voisine. Le programme des travaux projetés devrait être démarré dès la fin de l'été 2025. En parallèle, **les mesures liés au rapatriement et au stationnement seront mises en œuvre**. Les démarches administratives pour homologuer cette voiture seront également menées.

II.3 Le stockage/entreposage du matériel roulant

Aujourd'hui la Croco est stockée à St-Croix, au fond du dépôt. C'est une solution transitoire et palliative. TRAVYS et l'association doivent s'atteler à **identifier rapidement une solution pérenne**, une fois que l'association sera sûre d'aboutir à une remise en circulation de la locomotive 21.

II.4 Disposer d'horaires réalistes pour l'exploitation des trains de THYSC

Il sera possible de faire rouler les premiers **trains de THYSC en exploitation commerciale** dès l'horaire 2026 au plus tôt. Un petit groupe de travail a préparé et évaluer les sillons envisageables pour ce type d'offre. Cette démarche sera ensuite coordonnée avec TRAVYS SA (propriétaire de l'infrastructure ferroviaire), pour s'assurer de sa faisabilité technique et des coûts qui en découleront.

III) Autres tâches en cours relevant de la Coopérative THYSC

Les tâches liées à ce point sont en cours, pour assurer la coordination avec des partenaires tiers.

III.1 Information/échanges avec la Direction de TRAVYS SA

Le Conseil d'administration doit assurer une information de qualité auprès de TRAVYS SA, en particulier via la Direction de cette société qui est et restera un partenaire essentiel à la réussite de notre projet THYSC. Des rencontres ont eu lieu trimestriellement. La prochaine rencontre se tiendra en juin 2025.

III.2 Accès aux infrastructures ferroviaires propriété de TRAVYS SA

Un train historique peut rouler sur le réseau TRAVYS, pour autant qu'il dispose au préalable d'une « autorisation d'accès au réseau », pour le moment venu assurer des trains historiques entre Yverdon et Sainte-Croix. **Ce point est désormais réglé à satisfaction de THYSC et TRAVYS, mais est subordonnée à la délivrance d'un CERSEC de l'OFT en faveur de THYSC.**

III.3 S'annoncer auprès de l'Office fédéral des transports (OFT), pour préparer les réponses à de nombreux questionnaires/formulaires lié à la délivrance d'un CERSEC

Un petit groupe de travail planche sur le sujet. Ces démarches exigent en outre des échanges préalables et réguliers avec TRAVYS (propriétaire de la machine pour le moment et surtout de l'infra ferroviaire)

les principales actions en cours sont les suivantes :

0.1 Disposer du formulaire de demande auprès de l'OFT

Un premier jet existe – ce point ne présente pas de difficultés particulières

0.2 Disposer d'une autorisation d'accès au réseau : voir point III.2 ci-dessus

0.3 Disposer d'une assurance RC : voir point I.4 en première page

0.4 Disposer d'un système de gestion de la sécurité (SGS)

Premier projet de CERSEC est disponible. (env. 80%)

Premières fiches de processus disponibles (env. 90%)

0.5 Disposer du tableau de convergence

Ce tableau pourra être rempli une fois que le point précédent (CERSEC et SGS) seront quasi terminés – point en cours de préparation

0.6 Présenter le concept de collaboration entre THYSC et TRAVYS SA

Ce document a été établi. Il doit être validé par le CA de THYSC, puis sera transmis à TRAVYS SA pour avis de leur part, avant finalisation ultime.

0.7 Présenter le développement prévu de THYSC et les budgets y relatifs

Une première version de ces documents existe. Ils doivent encore être largement complétés et validés par le CA de THYSC.

/

II.4 Disposer d'une « Vision Marketing » sur les futures activités de THYSC

Le Conseil d'administration de THYSC ne dispose pas de compétences suffisantes pour assurer une « **Vision Marketing** » des futures activités de la Coopérative THYSC. En effet, faire rouler un train historique n'est en soi pas un but suffisant ! il faut inscrire cette démarche dans une vision plus vaste, pour attirer un large éventail de clients et visiteurs pour ce type d'activité.

Une **démarche prospective doit être mise sur pied** par THYSC, pour que le recours aux produits de THYSC s'inscrive dans une large palette d'offres touristiques situées le long de la ligne entre Yverdon et Sainte-Croix.

Deux axes ont été identifiés :

- a) *Coopération avec d'autres acteurs du tourisme local/régional : des premiers contacts ont été pris par notre Président, notamment à Sainte-Croix. A partir de cela, il sera possible de proposer un « catalogue » d'offres envisageables ;*
- b) *Mieux connaître les offres des autres acteurs romands actifs avec des trains touristiques (Blonay-Chamby, VVT, TPF, etc.), pour déterminer et évaluer les pistes prometteuses et fixation des prix de vente réalistes des futures prestations de THYSC .*

Pour le groupe de travail

P. Bovey O. Béboux